

S.A.S. à Conseil de Surveillance au capital de 525 000 Euros  
Parc Industriel des 50 Arpents  
8, square Louis Blanc  
77680 ROISSY-EN-BRIE - France

## CHAUFFAGE INFRAROUGE INDUSTRIEL - 40020030

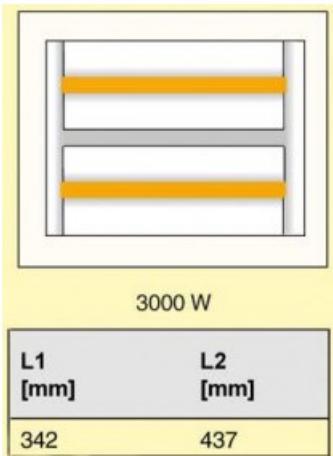
Émetteur infrarouge spécialement conçu pour le chauffage ciblé dans des espaces volumineux considérés comme difficiles à chauffer, tels que des usines, entrepôts, salles de sport, églises, quais de réception/expédition, hangars d'aviation et chapiteaux.

Emetteur à infrarouge particulièrement adapté au chauffage de zone dans les grands volumes réputés inchauffables : usines, entrepôts, salle de sport, églises, quais de réception/expédition, hangars d'aviation, chapiteaux. La mise en température quasi instantanée évite le préchauffage et le rend très économique. Sous certaines conditions, il peut également convenir pour du chauffage global. La gamme est modulable et évolutive. Il se compose d'un carénage en tôle d'acier laqué ivoire, d'une console de fixation permettant une orientation facile (pose murale ou en plafond), d'un boîtier de connexion, de deux lampes HeLeN de 1500W, permettant une allure de chauffe, de deux réflecteurs en aluminium poli ou martelé suivant le type de diffusion souhaité. Conforme à la EN 60 335 2 30. Précautions : doit être installé avec un câble électrique haute température. Ne pas orienter face à un mur ou un plafond.



### Caractéristiques :

- Alimentation : 230V
- Indice de protection : 20
- Puissance absorbée (watts) : 3000
- Conformité RoHs : Non



**Emplacement**  
 Pour chauffer un poste de travail, il est préférable d'utiliser deux appareils dont les flux vont se croiser.

**Montage**

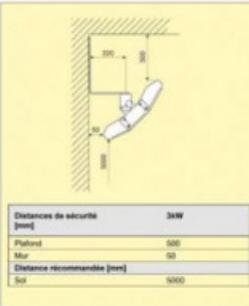
Les IRCP sont prévus pour un montage mural ou plafonnier. Ils doivent être installés horizontalement. La fixation se fait par une épauvette fournie. Assembler l'appareil avec l'épauvette, à l'aide de l'ensemble vis écrous fournis. Bloquer après avoir orienté l'appareil. Ces appareils ne doivent pas être encastrés. Les distances de sécurité doivent être respectées, voir tableaux ci-dessous.

Les grilles de protection, GIR, sont fabriquées en fils d'acier d'une maille de dimensions 110x35mm. Elles sont utilisées pour éviter le contact avec les objets en mouvement, dans les salles de sport en particulier.

**Raccordement électrique**

Un dispositif de séparation omnipolaire, ayant une distance d'ouverture des contacts d'au moins 3mm, doit être prévu dans l'installation. Ces appareils sont classe 1, ils doivent donc être mis à la terre et le câble utilisé devra être du type U1000 R02V. Le courant d'appel étant important, les protections seront réalisées, soit par disjoncteurs de courbe D, soit par fusibles de type AM. Les connexions internes des appareils sont réalisées avec du câble ayant une isolation PTFE et une gaine fibre de verre, résistant à des températures de 300°C. L'installation doit être réalisée par un personnel qualifié, conformément à la réglementation en vigueur (normes, DTU, RT2000, règlement sécurité ERP) dans leur édition la plus récente.

Des lampes de recharge HeLeN d'une puissance de 1,5 kW sont disponibles.  
 Durée de vie environ de 5000 à 7000 heures en utilisation normale.



Distances minimales pour montage mural

